PASI BTP®: Passeport sécurité intérim

PASI

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Passeport sécurité intérim BTP (PASI)

Public Visé

Tout intérimaire détaché dans une entreprise du BTP.

Pré Requis

Tout intérimaire détaché dans une entreprise du BTP. Maitrise orale de la langue française

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître et identifier les risques principaux et communs liés aux activités du BTP.
Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche.
Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail.
S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité.
Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier.
Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait) et développer sa capacité à réagir.

Méthodes pédagogiques

Présenter les outils et méthodes permettant de remplir sa formation PASI BTP. Examiner des cas concrets issus de l'expérience des participants. Exercices pratiques de mise en situations. Remise d'un support aide-mémoire. Coaching - mail après formation. Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation.

Parcours pédagogique

• LES ENJEUX DE LA PREVENTION
-Dispositions réglementaires et normes en vigueur.
-Statistiques sur les accidents de travail.
-Différence entre risque et danger.
-Les 3 facteurs du mécanisme de l'accident.
-Les acteurs de la prévention et le rôle de chacun.
-Les réactions en cas d'urgence.
-Alerter : le devoir d'alerte et le droit de retrait.

• REGLES DE VIE SUR CHANTIER
-Prendre connaissances des règles dès l'arrivée sur le site – EPI de base : casque, gants, chaussures ou bottes sécurité, lunettes.
-Proscrire l'utilisation du téléphone portable au poste et la consommation de drogues ou alcools (RI).
-Utiliser et respecter les installations mises à disposition.
-Connaître et respecter les panneaux signalétiques, les étiquettes de produits dangereux et pictogrammes du chantier.
-Conduite à tenir en cas d'accident : alerter ou faire alerter les secours, éviter le suraccident et protéger la victime.
-Repérer le point de rassemblement et les SST présents sur le chantier.

• ÉNERGIES
-Sources d'énergies sur le chantier et les risques associés (électrisation, électrocution, explosion, intoxication par inhalation, fouet de câble…).
-Couleurs des grillages avertisseurs et les risques associés.
-Contrôles visuels de l'état des matériels et accessoires fournis.
-Pas d'intervention sans habilitation.

• DEPLACEMENT ET ACCES
-Utiliser les zones de circulation identifiées sur le chantier ; les garder dégagées et respecter les zones de stockages ; signaler toute anomalie.
-Signaler aussi tout manque d'EPC, d'éclairage dans une circulation.
-Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux.

• ENGINS ET VEHICULES
-Pour conduire un engin, avoir impérativement une autorisation de conduite (aptitude médicale à la conduite à jour, la compétence, le CACES® ou équivalent, consignes spécifiques du chantier).
-Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » pour éviter la torsion de cheville à la montée et descente des engins.
-Ne pas travailler et circuler à proximité d'un engin ou véhicule (respecter zone de balisage) – risques des angles morts, de renversement d'engins…
-S'assurer que le conducteur me voit…

-EPI spécifique : gilet haute visibilité.

• HAUTEUR
-Identification des différents matériels permettant le travail en hauteur : PIRL, platelage sur tour d'étaiement, échafaudage roulant et de pied, PEMP.
-Identification des matériels pour l'accès : escalier définitif, escalier de chantier (ex : ESCALIB), escalier pliable, tour escalier, échelle…
-Connaissances et présence des EPC au poste de travail en hauteur et moyens d'accès disponibles (pas d'échelle comme poste de travail).
-Interdiction de modifier tout équipement (échafaudage, platelage, garde-corps …).
-Signaler à mon chef toute anomalie constatée.
-N'utiliser un échafaudage ou une plate-forme de travail que sur ordre de mon chef, après formation au poste ; et dans ce cas respecter les accès, ne pas surcharger le plancher de travail et ne pas le modifier.
-Pas de montage, ni vérification d'échafaudages sans habilitation.
-Tout matériel doit être stabilisé.
-Règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux.
-Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques…).

• ENSEVELISSEMENT
-Exemples d'éboulements et de systèmes de maintien des terres (illustrations).
-Ne descendre dans une fouille que sur ordre du chef.
-Utiliser un moyen d'accès sécurisé pour descendre en fouille.
-Ne jamais travailler dans une tranchée non blindée ou non talutée.
-Signaler à mon chef, toute découverte de grillages avertisseurs, réseaux, venues d'eau, odeur particulière (gaz, pollution…), fissuration de la paroi.

• STABILISATION EN PHASE PROVISOIRE
-Exemples de matériels et de situations de travail (illustrations).
-Identifier un manquement grave de stabilisation en phase provisoire (pas de compas, ni étais stabilisateurs).
-Ne pas retirer ou modifier un équipement de stabilisation et d'étaiement, sans ordre du chef.
-Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques…).

• TRAVAUX A PROXIMITE DES VOIES DE CIRCULATION
-Travailler uniquement dans l'emprise du chantier, en présence de la signalisation temporaire (panneaux, barrières, GBA…).
-EPI spécifique : gilet haute visibilité.
-Respecter les accès chantier / public mis en place.

• OUTILLAGES ELECTROPORTATIFS
-Connaître les risques liés à l'utilisation de ces outils considérés comme machines dangereuses : scie circulaire, perforateur, meuleuse et découpeuse thermique (à disque) sans oublier le risque poussières.
-Pas formé, pas toucher et avoir l'accord du chef pour utiliser le matériel.
-Porter les EPI spécifique fournis par mon chef (anti-bruit, lunettes, gants, masque…).
-Savoir reconnaître un poste de travail en sécurité (exemple du cas du burineur/perforateur en hauteur ; exemple de table à découpe avec système d'aspiration à la source).
-Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garde le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques…).

• ÉLINGAGE
-Connaître uniquement les risques : pas formé (élingeur ou chef de manœuvre), pas élinguer.
-Ne jamais stationner sous une charge.
-Ne pas réutiliser les élingues à usage unique.

• EVALUATION DES ACQUIS :
La formation s'achève par une évaluation via un QCM national «PASI BTP®» en ligne comportant 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage

PASI BTP®. Les questions sont sonorisées. La correction se fait de façon collective, dans la salle de formation. La réussite au test (81 % bonnes réponses minimum soit 21 bonnes réponses sur un total de 26) permet la délivrance d'une attestation nominative de résultat PASI BTP®, valable 10 ans sur tout le territoire français.

Méthodes et modalités d'évaluation

Présenter les outils et méthodes permettant de remplir sa formation PASI BTP.
Examiner des cas concrets issus de l'expérience des participants.
Exercices pratiques de mise en situations

Modalités d'accessibilité handicap

Nathalie RIPOLL nathalie@accoformation.com

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Effectif

4 à 12 participants

Tarifs

Inter (Par personne) : **400.00 € HT**

Contactez-nous !

Sabine ACCO
Présidente SAS
Tél. : 0468250084
Mail : sabine@accoformation.com